II

(Actes non législatifs)

DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2020/1636 DU CONSEIL

du 30 octobre 2020

portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 300, paragraphe 2, et son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen ([1]),

vu la proposition de la République de Pologne,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat des membres du Comité économique et social européen est arrivé à expiration le 20 septembre 2020.

(2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 ([2]). Le 22 octobre 2020, le Conseil a adopté une nouvelle décision portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 ([3]). Un siège du Comité économique et social européen pour la République de Pologne est resté vacant et doit être pourvu par une décision de nomination ultérieure, applicable rétroactivement à partir du 21 septembre 2020.

(3) Par lettre du 22 septembre 2020, la République de Pologne a confirmé la désignation de M. Jacek KRAWCZYK en vue de sa nomination en tant que membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, afin de compléter sa liste de membres,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Jacek KRAWCZYK, *Vice-president, Confederation Lewiatan*, est nommé membre du Comité économique et social européen, pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025.

([1]) JO L 139 du 27.5.2019, p. 15.
([2]) JO L 322 du 5.10.2020, p. 1.
([3]) Décision (UE) 2020/1555 du Conseil du 22 octobre 2020 portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 (JO L 355 du 26.10.2020, p. 1).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 21 septembre 2020.

Fait à Bruxelles, le 30 octobre 2020.

Par le Conseil
Le président
M. ROTH